Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20261008-D_2026_10_08_03-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 10 octobre 2026

Le jeudi huit octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le deux octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

Maxime LE HE donne pouvoir à Johan CLEQUIN

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chrystelle PERU a été désignée secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h44, pour la délibération n° 2026_10_08_02.

3 - FINANCES : Projet de réhabilitation de la voirie – demande de subventions au titre du PST

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1111-5, L. 1111-10, L. 1111-11, L. 2331-6 et D. 1111-8 ;

Vu la délibération du conseil départemental n° AD-2026-03-27-009 en date du 27 mars 2026 portant accompagnement des territoires et son annexe ;

Vu le courrier de M. le Président du conseil départemental notifiant le taux de solidarité départemental applicable à la commune de Saint-Servant, soit 30 % ;

Considérant que la route entre les Noës et le Haut Drainy nécessite une réhabilitation totale ;

Considérant que le département peut, à leur demande, contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20261008-D_2026_10_08_03-DE

Considérant que toute collectivité territoriale maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet ;

Considérant que le département du Morbihan a réactivé le dispositif d'aide « Programme de solidarité territoriale (PST) » qui permet de financer des travaux d'investissements de voirie communale hors agglomération ;

Considérant que les demandes d'aides doivent être déposées auprès des services du département avant le 15 octobre ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de réhabilitation de la voirie communale située entre les Noës au niveau du carrefour avec la D151 et le Haut Drainy au niveau du carrefour avec la route de Guermahia, en limite de commune ;

APPROUVE le projet de financement de la manière suivante :

Projet	Dépenses	Recettes
Réhabilitation de la voirie Les Noës – Drainy (programme 58)	130 000 € HT	Subvention PST : 39 000 € Autofinancement : 91 000 €

DÉCIDE de solliciter auprès du conseil départemental une subvention à hauteur de 30 % des dépenses du projet, soit un montant de 39 000 €.

CHARGE Madame le Maire d'exécuter la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer tout document se rapportant à cette délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chrystelle PERU

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE